

FCP VALEURS MIXTES

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS MIXTES arrêtés au 31 décembre 2016, faisant apparaître un total actif de 6 680 605 DT, un actif net de 6 650 664 DT pour 68 675 parts en circulation et une valeur liquidative par part égale à 96,843 DT.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de FCP VALEURS MIXTES, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de FCP VALEURS MIXTES au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 31 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mourad FRADI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2016	31/12/2015
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droit rattaché		1 970 341	2 053 842
Obligations et valeurs assimilées		2 715 353	3 952 292
Titres OPCVM		200 070	-
	3.1	4 885 764	6 006 134
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	488 594	-
Disponibilités	3.3	1 306 247	1 541 991
		1 794 841	1 541 991
<u>Créances d'exploitations</u>			
		-	-
<u>Autres actifs</u>			
		-	-
TOTAL ACTIF		6 680 605	7 548 125
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	22 946	27 479
Autres créditeurs divers	3.5	6 995	6 977
TOTAL PASSIF		29 941	34 456
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.6	6 498 552	7 340 721
Sommes capitalisables	3.7	152 112	172 948
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		152 112	172 948
ACTIF NET		6 650 664	7 513 669
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		6 680 605	7 548 125

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2016	31/12/2015
Revenus du portefeuille-titres		216 651	326 139
Dividendes	4.1	57 430	77 659
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	159 221	248 480
Revenus des placements monétaires	4.3	44 541	35 528
Total des revenus des placements		261 192	361 667
Charges de gestion des placements	4.4	<89 994>	<129 464>
Revenu net des placements		171 198	232 203
Autres produits		-	-
Autres charges	4.5	<13 929>	<16 037>
Résultat d'exploitation		157 269	216 166
Régularisation du résultat d'exploitation		<5 157>	<43 218>
Sommes capitalisables del'exercice		152 112	172 948
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		5 157	43 218
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		562 797	<983 526>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<689 197>	209 761
Frais de négociation de titres		<4 178>	<12 494>
Résultat net de l'exercice		26 691	<570 093>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2016	31/12/2015
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		26 691	<570 093>
Résultat d'exploitation		157 269	216 166
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		562 797	<983 526>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		<689 197>	209 761
Frais de négociation de titres		<4 178>	<12 494>
<u>Distributions de dividendes</u>			
<u>Transactions sur le capital</u>		<889 696>	<3 751 453>
Souscriptions		530 849	-
Capital		524 445	-
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur		12 356	-
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice		<5 952>	-
Rachats		<1 420 545>	<3 751 453>
Capital		<1 412 956>	<3 739 563>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur		<33 289>	<73 607>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice		25 700	61 717
Droit de sortie		-	-
<u>Variation de l'actif net</u>		<863 005>	<4 321 546>
<u>Actif net</u>			
En début de l'exercice		7 513 669	11 835 215
En fin de l'exercice		6 650 664	7 513 669
<u>Nombre de parts</u>			
En début de l'exercice		78 132	115 271
En fin de l'exercice		68 675	78 132
<u>Valeur liquidative</u>		96,843	96,166
<u>Taux de rendement</u>		0,70%	-6,43%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DU FONDS

FCP VALEURS MIXTES est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type capitalisation, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 22 septembre 2010 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS MIXTES.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fond pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeur similaire et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale:

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions et droits rattachés</u>				
AETECH	1 729	10 148	1 556	0,02%
ARTES	8 000	61 520	63 272	0,95%
ATTIJARI BANK	5 000	138 456	135 085	2,02%
BH	4 231	74 386	76 573	1,15%
CITY CARS	10 000	141 596	156 100	2,34%
DELICE HOLDING	10 000	141 000	155 120	2,32%
EURO-CYCLES	2 779	121 709	113 669	1,70%
LAND`OR	22 000	144 642	209 044	3,13%
NEW BODY LINE	17 200	135 255	116 736	1,75%
SAH LILAS	11 104	141 135	150 548	2,25%
SERVICOM	18 708	310 756	184 742	2,77%
SFBT	5 000	100 000	94 905	1,42%
SYPHAX AIRLINES	119 049	1 121 935	0	0,00%
UIB	3 000	51 000	54 894	0,82%
UNIMED	45 106	463 104	458 097	6,86%
<i>Total actions et droits rattachés</i>		3 156 642	1 970 341	29,49%

<u>B- Titres OPCVM</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
SICAV ENTREPRISE	1 903	200 070	200 070	2,99%
Total Titres OPCVM		200 070	200 070	2,99%
<u>C- Obligations et valeurs assimilés</u>				
1-Bons du trésor Assimilables				
BTA 08 2022 5,60%	693	663 589	679 576	10,17%
Total Bons de trésor Assimilables	693	663 589	679 576	10,17%
2-Obligations des sociétés				
ATL 2011 TF	2 000	120 000	125 295	1,88%
UIB 2011/1 TR B	5 500	412 500	419 791	6,28%
CIL 2012/1 TF	2 000	40 000	41 457	0,62%
ATL 2013-2 TF	5 000	400 000	402 967	6,03%
AMEN BANK SUB 2012 B	8 650	519 000	525 720	7,87%
UIB 2012/1 A	800	45 704	47 951	0,72%
BTK 2012/1 B	10 000	428 600	431 381	6,46%
AIL 2012/1 F	2 000	40 000	41 215	0,62%
Total Obligations de sociétés	35 950	2 005 804	2 035 777	30,47%
Total Obligations et valeurs assimilés		2 669 393	2 715 353	40,65%
Total		6 026 105	4 885 764	73,13%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	1 553 947
Titres OPCVM	200 070
	1 754 017

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession ou Remboursement</u>	<u>Plus ou moins-values réalisées</u>
Actions	2 196 423		1 515 712	< 680 711 >
Bons du trésor Assimilables	162 785	43 374	206 268	109
Obligations	1 051 616	188 607	1 231 628	< 8 595 >
TOTAL	3 410 824	231 981	2 953 608	< 689 197 >

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
Certificat de dépôt				
BTE au 31/05/2017 - 191 J - 7,10%	500 000	485 552	488 594	7,31%
Total BTE	500 000	485 552	488 594	7,31%
Total certificats de dépôts	500 000	485 552	488 594	7,31%
Total placements monétaires	500 000	485 552	488 594	7,31%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Dépôt à vue Amen Banque Pasteur	90 321	83 352
Amen Banque Pasteur	981 975	1 451 076
Vente de titre à encaisser	229 161	< 8 >
Intérêt courus sur dépôt à vue	5 987	9 464
Retenue à la source sur intérêt courus sur dépôt à vue	< 1 197 >	< 1 893 >
	<u>1 306 247</u>	<u>1 541 991</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	21 463	25 992
Rémunération du dépositaire à payer	1 483	1 487
	<u>22 946</u>	<u>27 479</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	6 200	5 869
Redevance CMF	573	657
Retenue à la source à payer	222	451
	<u>6 995</u>	<u>6 977</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>
Capital au 1^{er} janvier 2016	7 340 721
Nombre de parts	78 132
Nombre de porteurs de parts	147
Souscriptions réalisées	
Montant	524 445
Nombre de parts	5 582
Nombre de porteurs de parts	-
Rachats effectués	
Montant	1 412 956
Nombre de parts	15 039
Nombre de porteurs de parts	19
Autres mouvements	
Frais de négociation de titres	< 4 178 >
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	562 797
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	< 689 197 >
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	24 905
Sommes capitalisables de l'exercice antérieur	172 948
Régularisations des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	< 20 933 >
Capital au 31 décembre 2016	6 498 552
Nombre de parts	68 675
Nombre de porteurs de parts	128
Taux de rendement	0,70%

3.7 Sommes capitalisables:

Les sommes capitalisables au 31 décembre 2016 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Résultat d'exploitation	157 269	216 166
Régularisation du résultat d'exploitation	< 5 157 >	< 43 218 >
	<u>152 112</u>	<u>172 948</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Dividende TPR	4 000	29 823
Dividende NEW BODY LINE	11 115	11 659
Dividende SOTIPAPIER	-	11 271
Dividende CITY CARS	9 200	7 472
Dividende SITS	-	5 500
Dividende MPBS	280	5 152
Dividende SFBT	-	3 032
Dividende BIAT	-	3 000
Dividende SOMOCER	-	750
Dividende UNIMED	13 136	-
Dividende UIB	4 950	-
Dividende ARTES	4 560	-
Dividende ATTIJARI BANK	3 327	-
Dividende LAND`OR	3 262	-
Dividende ADWYA	3 600	-
	<u>57 430</u>	<u>77 659</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Revenus des obligations	127 506	194 823
Revenus des BTA	31 715	53 657
	<u>159 221</u>	<u>248 480</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Intérêts sur dépôt à vue	19 380	32 374
Intérêts sur certificat de dépôt	24 214	-
Intérêts sur BCT	-	1 931
Autres revenus	947	1 223
	<u>44 541</u>	<u>35 528</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunérations du gestionnaire	84 094	123 310
Rémunération du dépositaire	5 900	6 154
	<u>89 994</u>	<u>129 464</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance CMF	6 770	9 895
Honoraires du commissaire aux comptes	6 898	5 868
Autres frais	261	274
	<u>13 929</u>	<u>16 037</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part et ratios de gestion de placement:

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Revenus des placements	3,803	4,629	4,385	4,955	3,472
Charges de gestion des placements	< 1,310 >	< 1,657 >	< 1,728 >	< 1,911 >	< 1,217 >
Revenus net des placements	2,492	2,972	2,657	3,044	2,255
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	< 0,203 >	< 0,205 >	< 0,196 >	< 0,198 >	< 0,133 >
Résultat d'exploitation (1)	2,290	2,767	2,461	2,846	2,122
Régularisation du résultat d'exploitation	< 0,075 >	< 0,553 >	< 0,479 >	< 0,793 >	0,231
Sommes capitalisables de l'exercice	2,215	2,214	1,982	2,053	2,353
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titre	8,195	< 12,588 >	< 2,684 >	< 1,213 >	< 1,462 >
Frais de négociation de titre	< 0,061 >	< 0,160 >	< 0,053 >	< 0,105 >	< 0,044 >
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	< 10,036 >	2,685	< 3,792 >	< 0,105 >	1,030
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	< 1,901 >	< 10,063 >	< 6,529 >	< 1,423 >	< 0,476 >
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	< 0,389 >	< 7,296 >	< 4,068 >	1,423	1,646
Droit de sortie	-	-	-	0,084	0,079
Résultat non distribuable de l'exercice	< 1,901 >	< 10,063 >	< 6,529 >	< 1,339 >	< 0,397 >
Régularisation de plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,363	1,342	0,941	< 0,227 >	1,136
Sommes non distribuable de l'exercice	< 1,538 >	< 8,721 >	< 5,588 >	< 1,566 >	0,739
Valeur liquidative	<u>96,843</u>	<u>96,166</u>	<u>102,673</u>	<u>106,279</u>	<u>105,792</u>

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,46%	1,31%	1,31%	1,29%	1,28%
Autres charges / actif net moyen	0,20%	0,16%	0,15%	0,13%	0,14%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	2,25%	1,74%	1,50%	1,39%	2,47%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS MIXTES est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions de sociétés cotées et obligations ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS MIXTES sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS perçoit une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,2%(HT) sur l'actif placé en actions
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de surperformance s'élevant à 10% HT de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 5% par an. Son règlement effectif se fait à la clôture de chaque exercice comptable.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS MIXTES elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de FCP ;
- Le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES avec les prescriptions légales et les dispositions de son règlement intérieur ;
- Contrôler l'établissement de la Valeur Liquidative des parts du fonds et vérifier l'application des règles de valorisation des actifs du FCP ;
- Contrôler le respect des règles relatives au montant minimum et maximum de l'actif du FCP ;
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs des parts sortant.
- En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.